

**Séance
20010-12-29ss2**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le mercredi 29 décembre 2010 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers (ères) M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Madame Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil dans les délais prévus au Code municipal du Québec. Un avis de réception a été signée par tous les membres du conseil.

Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Vérification des présences;**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
4. **Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2011;**
5. **Adoption du programme triennal d'immobilisations;**
6. **Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2011;**
7. **Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires;**
8. **Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire, André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. Raynald Coulombe, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2,
M. Sylvain Landry, siège #3,
M. Raymond Hébert, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège # 5,
Mme Chantal Côté, siège # 6,
Son honneur, monsieur le maire, André Clavet.

2010-12-01-ss2

3. Acceptation de l'ordre du jour

Acceptation
ordre du jour

Il est proposé par le(la) conseiller(ère) _____, appuyé par le(la) conseiller(ère) _____ que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2010-12-02-ss2

4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2011;

Prévisions
budgétaires
année 2011

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 6 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le(la) conseiller(ère)
, appuyé par le(la) conseiller(ère)
et résolu unanimement que le règlement numéro 2010-04 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par ce règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 20010-04

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2011

ARTICLE 1

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2011 et à s'approprier les sommes nécessaires, à savoir :

DÉPENSES D'OPÉRATION

Conseil	87 106
Application de la loi	2 000
Gestion financière et administrative	305 299
Évaluation	90 605
Assurances responsabilité	42 000
Police et transport scolaire	208 000
Protection contre l'incendie	166 529
Voirie municipale	362 658
Enlèvement de la neige	405 000
Éclairage des rues	27 000
Circulation	1 200
Transport adapté	9 800
Réseau de distribution d'eau potable	123 300
Assainissement des eaux usées	49 950
Enlèvement des matières résiduelles	221 226
Protection de l'environnement	3 000
Quote-part boues de fosses septiques	62 952
Santé et bien-être	14 200
Politique familiale	8 000
Urbanisme et zonage	122 950
Promotion et développement	202 484
Centre culturel	184 200
Parcs et terrain de jeux	292 270
Bibliothèque et joujouthèque	26 200
Culture et patrimoine	11 000
Environnement et embellissement	4 700
Frais de financement et autres activités financières	35 500
Remboursement de la dette à long terme	50 000

TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION **3 123 729**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Sécurité publique	15 000
Voirie municipale	11 000
Aqueduc et égout	3 500
Loisirs, mini-parcs de secteur	30 000

TOTAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT **59 500**

TOTAL DES DÉPENSES **3 183 229**

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

TAXES

Sur la valeur foncière générale	1 791 797
Spéciale règlement d'emprunt 2006-06	31 500
Spéciale règlement d'emprunt 2008-05	17 000
Spéciale lumière	50 000
Spéciale eau potable	107 000
Compensation aqueduc	115 000
Compensation égout	54 000
Enlèvement des ordures	208 000
Assainissement des eaux usées	86 000
Gestion des boues de fosse septique	63 000

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	133 995
Gouvernement du Canada	1 600

AUTRES REVENUS DE SOURCE LOCALE

Administration générale	13 850
Sécurité publique	5 000
Transport	2 500
Hygiène du milieu	5 000
Centre culturel	69 500
Loisirs	65 700
Imposition de droits (licences, permis, carrières et sablières)	61 700
Amendes et pénalités	6 000
Intérêts	11 200
Autres revenus	39 200

REVENUS DE TRANSFERT

Transferts de droits (taxe de vente et péréquation)	149 800
Transferts et ententes partage et autres	94 887

TOTAL DES REVENUS **3 183 229**

ARTICLE 3

Ce présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Cap-Saint-Ignace ce 29^e jour de décembre 2010.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

André Clavet,
maire

2010-12-03ss2

5. Adoption du programme triennal d'immobilisation

Programme triennal
d'immobilisation

ATTENDU QUE

le Conseil municipal a préparé un programme triennal d'immobilisations pour les années 2011-2012-2013;

ATTENDU QU' il est prévu des travaux d'infrastructures pour la mise aux normes de l'eau potable;

ATTENDU QUE deux véhicules du Service incendie devront être remplacés soient le camion-citerne ainsi que le camion de service et le dossier caserne;

ATTENDU QUE des parcs de secteurs sont prévus ainsi que la réfection de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le(la) conseiller(ère) appuyé par le(la) conseiller(ère) et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adopte ce programme triennal pour les années 2011, 2012 et 2013.

Plan triennal d'immobilisation estimé :

2011 : 702 500 \$
2012 : 4 223 000 \$
2013 : 708 000 \$

Période de questions

6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2011

M. le Maire répond à quelques questions des citoyens.

2010-12-04ss2

7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires

Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires

ATTENDU QUE les formulaires prescrits pour les prévisions budgétaires ne sont pas accessibles à toute compréhension ;

ATTENDU QU' il est préférable de faciliter la compréhension du budget 2011 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 957 du Code municipal, un document explicatif concernant le budget 2011 doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le(la) conseiller(ère) , appuyé par le(la) conseiller(ère) et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace affiche dans le journal local Le Vaillant, les prévisions budgétaires de l'année 2011.

2010-12-05ss2

9. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le(la) conseiller(ère) _____, appuyé par le(la) conseiller(ère) _____ que la séance soit levée à _____ heures _____.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

André Clavet
maire